

	<p align="center">Extrait du Registre des délibérations du Conseil Municipal de la Ville de BRESSUIRE</p>	<p align="center">n° d'ordre 25181</p>
---	--	---

SEANCE du : 15 décembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 15 décembre à 18h30, le Conseil Municipal de la commune de BRESSUIRE s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Madame Emmanuelle MENARD, Maire, à la suite de la convocation faite le 9 décembre 2025.

ETAIENT PRESENTS			
Anne-Marie BARBIER	Sandra CAILTON	Marie JARRY	Alain ROBIN <i>de 18h30 à 19h24 et de 19h26 à 20h00</i>
Philippe BARON	Yannick CHARRIER	Emmanuelle MENARD	Anne ROUX
Thierry BAUDOIN	Bruno COTHOUIS	Jean-François MOREAU	Marinette TALLIER
Bérandère BAZANTAY	Pascale FERCHAUD	Nathalie MOREAU <i>présente à partir de 18h51</i>	Véronique VILLEMONTAIX
Bruno BODIN	Marie-Laure FOUILLET-MERLEAU	Jean-François MORIN	
Hélène BROSSEAU <i>de 18h30 à 19h15 et de 19h25 à 20h00</i>	Pascal GABLY	Pierre MORIN	
Pierre BUREAU	Etienne HUCAULT	Arnaud PRINTEMPS <i>de 18h30 à 19h09 et de 19h38 à 20h00</i>	

POUVOIRS / ABSENTS / EXCUSES		
Florence BAZZOLI	Sandrine DELUGEAU	Arnaud PRINTEMPS <i>pouvoir à Yannick CHARRIER de 19h09 à 19h38</i>
Anita BRIFFE	Stéphanie FILLON <i>pouvoir à Emmanuelle MENARD</i>	Alain ROBIN <i>de 19h24 à 19h26</i>
Hélène BROSSEAU <i>de 19h15 à 19h25</i>	Constance MACKOW <i>pouvoir à Nathalie MOREAU</i>	Philippe ROBIN
Jamel CHENIOUR	Nathalie MOREAU <i>absente jusqu'à 18h51</i>	Rodolph THIBAudeau

Secrétaire de séance : Anne Roux, assistée des services de la Ville

Assistaient également : Delphine CRESSERON, Directrice Générale des Services
Yoan FONTENEAU, Directeur des Services Techniques



Cession de terrains Rue des Moulins à Vent et Impasse de la Cure

Dossier présenté par Anne-Marie BARBIER

Par délibération en date du 15/09/2025, il avait été décidé de lancer une enquête publique pour céder des chemins ruraux. Afin de mutualiser les coûts, deux emprises du domaine public qui doivent être cédées aux riverains pour régulariser des situations déjà existantes, ont été rajoutées à l'enquête publique. Il s'agit (selon plans joints) :

- Extrémité de l'Impasse de la Cure, Commune déléguée de Noirlieu
- Terrain supportant des contreforts construits 10 Rue des Moulins à Vent (parcelle cadastrée ABO268).

Par l'arrêté municipal n° 2025-2014 du 17/09/2025, l'enquête publique a été ouverte du 14/10/2025 au 28/10/2025. À la suite des conclusions du commissaire enquêteur, aucun avis n'a été formulé sur ces deux emprises. Il est donc possible désormais d'acter leur désaffectation, de les déclasser du domaine public et de les céder.

Les conditions de cession pour ces deux emprises sont :

- Frais d'enquête publique (pour un montant de 75 € calculé au prorata de l'ensemble des chemins et emprises), frais de bornage et frais de notaire à la charge des acquéreurs,
- Cession établie pour 1 €.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-29 ;

Accusé de réception en préfecture
079-217900497-20251215-DG_DEL_2025_181-DE
Date de télétransmission : 18/12/2025
Date de réception préfecture : 18/12/2025

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, notamment ses articles L.141-3 et L.141-4 relatifs au domaine public et au déclassement ;

Vu le Code de la Voirie Routière, notamment l'article L.141-3 et L.141-4 relatifs au déclassement des voies communales.

CONSIDERANT que les emprises situées Impasse de la Cure à Noirlieu et 10 Rue des Moulins à Vent sont dépourvues d'affectation à l'usage du public, et peuvent donc être déclassées du domaine public communal ;

CONSIDERANT les propositions d'aliénation exprimées par les riverains.

Vu l'avis de France Domaine.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide :

- **DE DESAFFECTER ET DE DECLASSER** l'extrémité de l'Impasse de la Cure à Noirlieu ainsi que la parcelle cadastrée ABO268 supportant les contreforts construits 10 Rue des Moulins à Vent à Bressuire
- **DE CEDER** l'extrémité de l'impasse de la Cure à Noirlieu à M. PATRICE Philippe, selon plan joint, pour le montant d'UN EURO, en y ajoutant une participation aux frais d'enquête publique de SOIXANTE QUINZE EUROS (75 €) ainsi que les frais de bornage et d'acte notarié,
- **DE CEDER** la parcelle cadastrée ABO268 situé 10 Rue des Moulins à Vent à Bressuire à M. et Mme LIBOUREAU Éric pour le montant d'UN EURO, en y ajoutant une participation aux frais d'enquête publique de SOIXANTE QUINZE EUROS (75€) ainsi que les frais de bornage et d'acte notarié,
- **D'AUTORISER** Madame le Maire ou son représentant à effectuer les démarches nécessaires et à signer l'ensemble des pièces de la procédure, y compris les actes notariés.

Le Secrétaire de séance,

Anne ROUX




Le Maire,


Emmanuelle MENARD